



Fédération des Importateurs
de Produits Alimentaires



Syndicat National du Commerce Extérieur
des produits congelés et surgelés

RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la FIPA et du SNCE

Année 2020

SOMMAIRE

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION	3
I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats	3
I.2. Administration	3
I.3. Ressources Humaines	4
I.4. Les Assemblées générales 2020	4
II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA	5
II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public	5
II.2. La veille réglementaire et technique	5
II.3. La veille sanitaire française et internationale	6
II.4. Le support aux adhérents	7
II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs	8
III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2020	9
III.1. Accompagnement des adhérents sur les difficultés liées au covid-19	9
III. 2. Observatoire des Fraudes	9
III.3. Groupe de travail Epicerie - Conserves	11
III.4. Groupe de travail Qualité	11
III.5. Groupe de travail Découpes de poisson	12
III.6. Développer les capacités d'export vers la Chine	12
III.7. Formations	13
III.8. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques	13
III.9. Anticiper des réglementations impactant les droits de douane	14
IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA	16
IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes	16
IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires	16
IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE	17
IV.1.c. La FICIME	18
IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français	18
IV.2.a. Les syndicats de la filière froid	18
IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles	18
IV.3. Avec les Administrations	20
IV.4. Avec les partenaires techniques	22
IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues – Boulogne sur Mer	22
IV.4.b. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille	22
V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021	23
V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations	23
V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté	23
V.1.b. Soutenir et favoriser l'activité des adhérents	23
V.1.c. Poursuivre et développer les collaborations	24

V.2. Améliorer la communication interne et externe	24
<i>Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA</i>	26
<i>Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE</i>	27
<i>Annexe 3 : Liste des Adhérents 2021</i>	28

I. LA VIE DU SYNDICAT ET DE LA FÉDÉRATION

I.1. Effectifs de la fédération et des syndicats

Rappel : Conformément aux statuts de la fédération, chaque adhérent à l'un des syndicats formant la fédération devient membre de plein droit de cette fédération.

Au 1^{er} janvier 2020, la FIPA comptait 67 adhérents :

- 60 adhérents du SNCE
- 5 adhérents du SNS
- 2 adhérents directs FIPA

Au cours de l'année 2020 :

- pour le SNCE : adhésion de Cité Marine à compter du 1^{er} février, Prélotrans, rachetée par Paris Store, a démissionné en mars 2020 ; SNPM a démissionné au 1^{er} juillet 2020 ;
- pour le SNS : pas de changement ;
- pour la FIPA : en ce qui concerne les adhérents directs, pas de changement.

Au 31 décembre 2020, la FIPA comptait donc 66 adhérents.

I.2. Administration

Le Conseil d'administration de la FIPA et celui du SNCE ont pour habitude de se réunir le même jour en général 4 fois dans l'année dont une immédiatement après les assemblées générales. Cependant, ce rythme a été complètement modifié en 2020 compte-tenu de la crise sanitaire qui d'une part, empêchait les déplacements, et d'autre part, a été source de problématiques nouvelles qui devaient être discutées en conseil. Aussi, en 2020, les administrateurs se sont réunis à 7 reprises, l'édition de janvier, avant crise, a eu lieu en présentiel et les autres en visio. Cela a été l'occasion de tester ce format ; le taux de participation a été globalement bon et a l'avantage pour les administrateurs implantés en région, de pouvoir y participer sans pour autant y consacrer toute leur journée.

Les principaux sujets abordés en ordre du jour en 2020 ont concerné :

- Administration du syndicat et de la fédération (adhésions, démissions, suivi du paiement des cotisations, suivi des comptes),
- Interactions avec l'ANIA,
- Partage des problématiques évoquées dans les différents groupes de travail (GT) et restitution des travaux engagés,
- Relations et actions menées en commun avec les autres organisations professionnelles (ANIA / Syndicats du Froid / AIPCE-CEP / UMF / ADEPALE et autres...).

Outre ces sujets, les conseils 2020 ont systématiquement été l'occasion de passer en revue les impacts de la crise sanitaire sur les activités des adhérents et d'évaluer si des actions étaient à engager soit directement soit avec l'appui de l'ANIA.

I.3. Ressources Humaines

En 2020, deux évènements sont à noter dans l'effectif de permanents :

- Sophie Labes, assistante administrative et comptable ayant prolongé son congé parental, un nouveau CDD a été proposé à Biré Sacko à l'automne 2020. Il doit couvrir toute la période d'absence, la fin étant conditionnée au retour de Sophie ;
- Mathilde Guillochon, responsable des affaires scientifiques et réglementaires a demandé à l'issue du premier confinement, à pouvoir travailler en home office de façon durable. Les avis des administrateurs étaient partagés et ils ont finalement donné leur accord pour une phase de test pendant laquelle il devra être évalué la capacité à participer aux réunions d'intérêt à l'échelon national et européen. Sur toute l'année 2020, les réunions ont été accessibles à distance et il a donc été décidé de prolonger la phase de test jusqu'à un retour à un fonctionnement normal des instances.

I.4. Les Assemblées générales 2020

Compte-tenu du contexte sanitaire, les assemblées générales de la FIPA et du SNCE initialement prévue le 14 mai à Strasbourg, se sont tenues de façon numérique. Ainsi, les représentants légaux des entreprises adhérentes à la FIPA et/ou au SNCE ont reçu dans un mail daté du 1^{er} juillet :

- le rapport d'activité de l'année 2019 ;
- le rapport financier FIPA et le rapport financier SNCE ;
- le document qui donnait quitus aux administrateurs pour leur gestion du SNCE et qui présentait la proposition de modification de statuts ;
- le document qui donnait quitus aux administrateurs pour leur gestion de la FIPA.

Pour la FIPA, cette AG numérique avait pour but de communiquer le rapport d'activité et le rapport financier aux adhérents afin qu'ils les approuvent et donnent quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Même chose pour le SNCE avec en plus la consultation pour reformuler le 1^{er} alinéa de l'article 11 des statuts portant sur la démission car il était souvent mal compris.

Participation FIPA : 57 sociétés avaient droit de vote, il fallait récupérer a minima 29 retours positifs. Suite à la consultation numérique, nous avons reçu 31 bulletins, tous favorables.

Participation SNCE : 50 sociétés avaient droit de vote, il fallait récupérer a minima 26 retours positifs, pour la partie "quitus" et pour la partie "modification des statuts". Suite à la consultation numérique, nous avons reçu 28 bulletins, tous favorables.

II. LES SERVICES DU SNCE ET DE LA FIPA

II.1. Le site internet : lien avec les adhérents et le grand public

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'agence Peach tout au long de 2020 pour apporter des corrections sur le contenu des pages publiques et de la page réservée aux adhérents. Les discussions ont aussi porté sur la composition et l'envoi automatique de l'Envoi Hebdo.

II.2. La veille réglementaire et technique

La veille réglementaire et technique est assurée par la diffusion hebdomadaire de "L'Envoi Hebdo". En 2020, 51 bulletins d'information ont été diffusés auprès des entreprises adhérentes.

Cette veille donne une sélection hebdomadaire des actualités réglementaires et techniques, commentées, résumées et classées par rubriques thématiques (hygiène/contaminants, conditions sanitaires d'importation, fraudes, matériaux au contact, étiquetage/info conso, commerce, logistique etc....).

Depuis juillet 2020, l'Envoi Hebdo est composé automatiquement à partir des articles saisis sur le site et envoyé à une liste de diffusion automatiquement chaque lundi à 17h. Cela a nécessité des ajustements dans la réalisation et la relecture de la veille mais présente l'avantage d'un gain de temps de mise en forme ainsi qu'une apparence plus moderne. Par contre, nous avons reçu des remontées de certains adhérents qui préféraient le format antérieur. Il a donc été décidé de communiquer l'Envoi Hebdo également au format pdf chaque mercredi.

Il est également possible de retrouver les informations dans la page « Adhérent » du site internet grâce à un moteur de recherche.

Les sources de l'Envoi Hebdo sont le Journal Officiel de l'Union Européenne, le Journal Officiel de la République Française, les sites de l'ANSES et de l'EFSA, de la DGCCRF, des Douanes, des ministères de l'Agriculture et de l'Économie, de FranceAgriMer, de la Commission Européenne (notamment les pages Pêche, Food et

Santé ainsi que les comptes-rendus d'audits OAV), et reprend toutes les diffusions essentielles obtenues via les différentes fédérations auxquelles le SNCE adhère. Une veille des médias généralistes est également réalisée.

De plus, depuis 2010, le SNCE est abonné à Vigial (www.vigial.com), outil de gestion de l'information en sécurité alimentaire, développé par la société Eurofins. Outre les aspects réglementaires et une base d'information sur les retraits/rappels/alertes, ce site diffuse des actualités d'importance pour le secteur agroalimentaire. Certaines informations sont reprises dans l'Envoi Hebdo quand elles sont jugées pertinentes pour l'activité des adhérents FIPA et SNCE.

Par ailleurs, le SNCE et la FIPA diffusent également des flashes d'information, lorsque l'actualité nécessite que les adhérents soient informés rapidement, ou pour réaliser des focus sur des thématiques ou actions spécifiques.

II.3. La veille sanitaire française et internationale

Des mails sont envoyés systématiquement aux adhérents pour les informer des nouvelles listes d'établissements agréés, ainsi que des alertes françaises transmises par la DGAL ou la DGCCRF.

Les notifications européennes (alertes, informations, blocages aux frontières) sont quant à elles disponibles sur la base de données du RASFF¹ (Rapid Alert System for Food and Feed). La base de données est mise à jour en continu et un moteur de recherche permet de retrouver des notifications en sélectionnant différents critères.

Un nouveau site ayant été mis en place, les alertes répertoriées remontent à janvier 2020. Un lien existe pour télécharger l'ensemble des données historiques sur les notifications RASFF².

Les mises sous contrôle renforcé des établissements de pays tiers, ainsi que leurs levées, sont gérées par la Commission européenne, via le système de certification TRACES. Une synthèse consolidée des établissements sous contrôles renforcés, extraite du système TRACES, était disponible sur le site Impadon de la DGAL, avec une mise à jour hebdomadaire. Le SNCE travaillait sur ces synthèses pour informer les adhérents des modifications intervenues, nouvelles mises sous contrôles renforcés ou levées de contrôles renforcés. Or, compte-tenu du passage à TRACES-NT en décembre 2019, les dernières listes d'établissements placés en contrôles renforcés transférées datent du 18

¹ <https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/screen/search>

² https://data.europa.eu/data/datasets/restored_rasff

février 2020. L'extraction n'est, depuis, plus possible. La Commission européenne n'a pas donné de délai pour la possibilité d'extraction depuis TRACES NT. Afin de pallier ce manque, le SNCE sollicite régulièrement le SIVEP lorsque les adhérents ont une interrogation précise sur un établissement, vis-à-vis de son statut en contrôle renforcé ou non.

II.4. Le support aux adhérents

Compte tenu de la complexité des réglementations française et européenne, de l'évolution des règles d'importation et de l'actualité sanitaire, une aide personnalisée est apportée aux adhérents qui sollicitent l'expertise du syndicat. A cela se sont ajoutées toutes les questions soulevées par la crise sanitaire et les perturbations occasionnées.

En 2020, 92% des adhérents ont interrogé les permanents entre 1 et 30 fois chacun (contre 82% en 2019, 74% en 2018, 75% en 2017 et 83% en 2016).

400 questions ont fait l'objet de réponses écrites, détaillées et adaptées à chaque cas de figure (365 en 2019). Les thématiques des questions se sont réparties de la façon suivante :

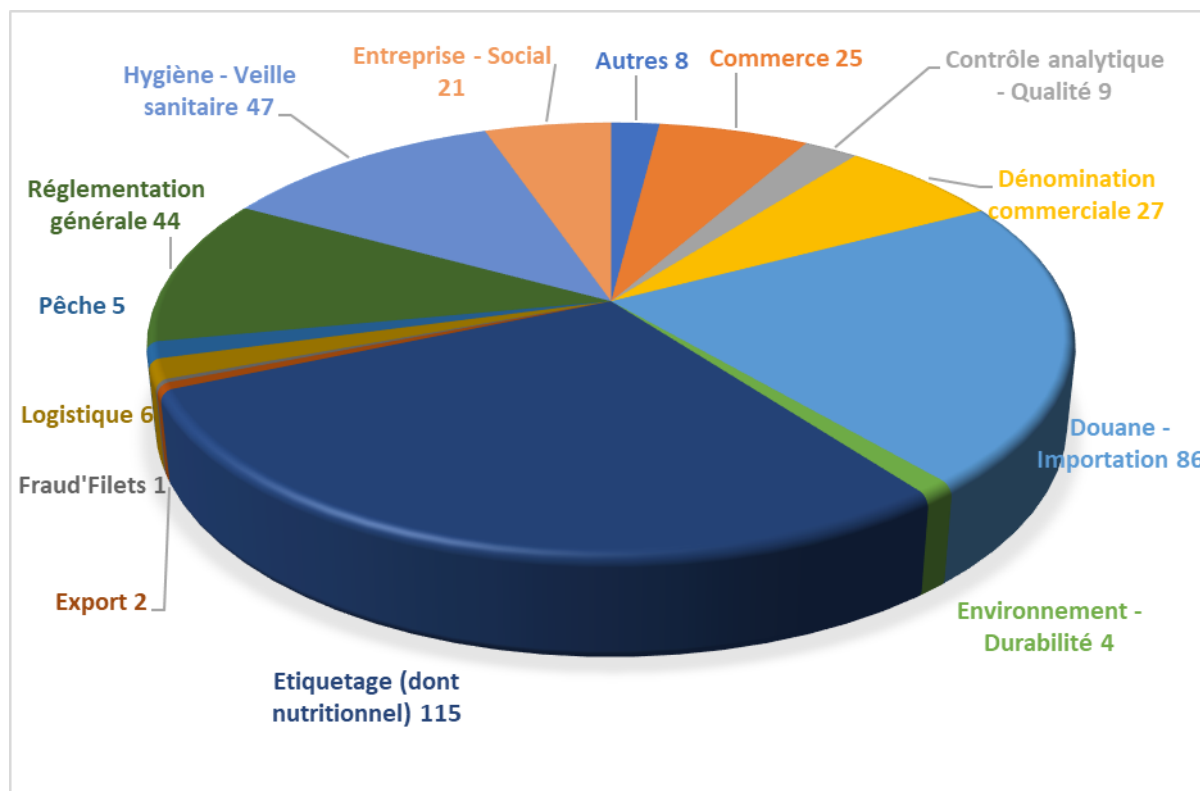


Figure 1 : typologie des questions adhérents

Les problématiques d'étiquetage sont toujours largement en tête (115 questions en 2020, 110 en 2019, 123 en 2018, 107 en 2017). A noter une forte augmentation concernant les demandes relatives à la douane et à l'importation (86 questions en 2020 contre 51 en 2019) ; cela est dû principalement aux demandes relatives aux établissements sous contrôle renforcé. Les demandes liées aux dénominations commerciales restent nombreuses même si significativement inférieures à l'année passée (46 questions contre 58 en 2019) ; il ne s'agit pas forcément de demandes de dénominations auprès de l'administration.

Il apparaît clairement que les adhérents n'hésitent pas à solliciter chaque année plus encore les services du SNCE pour les aider dans leur quotidien d'importateur.

Lorsque les questionnements étaient fréquents pour certaines thématiques, des fiches techniques avaient été élaborées dès 2017 ; celles-ci sont régulièrement mises à jour (exemple : origine, date de durabilité minimale, rapport H/P).

II.5. Demandes relatives aux contrôles dans les PCFs

Régulièrement les adhérents rencontrent des problèmes de blocages de containers aux postes d'inspection frontaliers (PIFs) désormais appelés postes de contrôles frontaliers (PCFs). Cela résulte de non-conformités relevées lors du contrôle documentaire et/ou physique par les personnels des PCFs. Le SNCE apporte alors son aide pour voir ce qu'il est possible de faire pour remédier au problème, dans un premier temps en faisant le médiateur avec le PCF.

S'il n'est pas possible de débloquer la situation et si le cas est jugé recevable, le SNCE peut alors solliciter un recours hiérarchique directement auprès du SIVEP central, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (un service de la DGAL). On peut noter toutefois qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir une issue favorable, l'administration centrale ayant une interprétation très stricte des textes européens et français.

En 2020, le SNCE a obtenu après intervention auprès de l'administration :

- la libération d'un container de produits bloqués pour suspicion de falsification du certificat de capture,
- l'autorisation de renvoyer au fournisseur un lot de produit contaminé par des *Anisakis*.

III. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2020

Parmi les nombreuses actions menées et travaux effectués, certaines réalisations méritent d'être plus particulièrement soulignées.

III. 1. Accompagnement des adhérents sur les difficultés liées au covid-19

Dès les premières informations circulant sur le covid-19, fin 2019-début 2020, les adhérents ont sollicité les permanents pour obtenir de l'information et évaluer les conséquences pour leurs activités.

Le premier risque qui avait été identifié était celui de difficultés d'importations de denrées en provenance d'Asie et la DGAL avait été questionnée fin janvier à ce sujet.

Par la suite, au fur et à mesure du développement de la crise, les problématiques économiques et sociales se sont rajoutées aux problématiques sanitaires et logistiques initiales. Pour accompagner les adhérents, il a été nécessaire pour les permanents de prendre connaissance des très nombreuses communications émises par les administrations et les organisations auxquelles nous adhérons. A citer notamment, la veille journalière de l'ANIA et les très fréquentes communications FICIME pour tenir informés les opérateurs économiques des mesures de soutien mises en place.

Ces organisations ont aussi été le relais pour faire remonter des difficultés du terrain vers les ministères, dans l'espoir d'obtenir des adaptations des obligations légales ou des aides. Parmi ces sujets nous pouvons citer :

- les masques,
- les assurances-crédit,
- la fermeture administrative de la RHD,
- les pénalités logistiques,
- les mesures d'aide.

Concernant les problématiques spécifiques à l'impact du covid-19 sur les importations, nous avons sollicité le SIVEP (DGAL) et obtenu un retour favorable sur les points suivants :

- dérogation pour la réalisation de contrôles d'identité et physique anticipés, avant réception des documents originaux dans le cadre de difficultés d'expédition des certificats depuis la Chine ;
- adaptation accordée par rapport aux difficultés rencontrées dans les pays tiers sur le point de la régularisation documentaire ;
- obtention d'informations importantes sur les mesures temporaires de contrôle mises en place.

III. 2. Observatoire des Fraudes

L'Observatoire des Fraudes réalisé depuis 2013, a été reconduit en 2020 avec les mêmes objectifs :

- collecter les informations relatives à des fraudes importantes observées sur le marché des produits de la pêche ;
- analyser les résultats des prélèvements anonymes réalisés par PFI Nouvelle Vague ;
- analyser les résultats des remontées auto-contrôles H/P des adhérents et non-adhérents.
- décider d'actions, au titre du SNCE, à mener suite à ces constats de non-conformités ou de fraudes.

Le GT n'a pas pu se réunir en 2020 compte-tenu de la situation sanitaire. Les résultats de la campagne de 2019 ont toutefois été présentés à l'occasion du CA de janvier. Les administrateurs ont pu y valider les actions à engager pour 2020 :

- renouveler la campagne de prélèvements aléatoires sur des produits vendus sur le marché via différents circuits de distribution. Les contrôles portaient en 2020 sur le rapport humidité/protéines et le respect des obligations d'étiquetage pour quarante produits. Les espèces ciblées étaient le cabillaud (*Gadus morhua*), le colin d'Alaska (*Theragra chalcogramma*), la saint-jacques (*Argopecten purpuratus*), le hoki (*Macruronus novaezelandiae*) le loup de mer (*Anarhichas lupus/minor*) et le rouget-barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*). Pour 2020, des non-conformités vis-à-vis des rapports H/P de référence ont été relevées (un colin d'Alaska, une saint-jacques, deux hokis, et deux rougets mais avec étiquetage de sel), et quelques non-conformités d'étiquetage. Dans les différents cas, les importateurs adhérents ont été informés et accompagnés dans la démarche de mise en conformité ;

- analyser les données d'autocontrôles H/P remontées par les adhérents afin d'avoir une évaluation de la situation pour les espèces Fraud'Filets mais aussi pour les autres espèces (538 valeurs pour les espèces avec un H/P de référence, et 51 pour les autres, en 2019 : 791 et 160) ;

- finaliser l'étude Fraud'Filets 2 dont l'objectif était de déterminer de nouveaux rapports H/P de référence pour des espèces considérées à risque selon la base de données constituée à partir des remontées adhérents depuis 2014 : le loup de mer (*Anarhichas lupus* et *A. minor*) et le rouget barbet cinnabare (*Parupeneus heptacanthus*). L'étude a été menée en collaboration avec le laboratoire d'analyses PFI Nouvelles Vagues. Le laboratoire de la DGCCRF (le SCL à Marseille) a doublé les analyses comme cela a pu être mis en place pour Fraud'Filets 1. Cette implication de l'administration permet une meilleure reconnaissance du projet. La matière première, des poissons entiers, a été fournie par les adhérents. Les espèces *Anarhichas lupus* et *A. minor* ne sont généralement pas séparées commercialement. Il a été décidé d'élaborer en concertation avec PFI-NV et le SCL, une valeur de mélange. Le rapport final est de 6,1. Pour le rouget, il a été établi à 4,4.

III.3. Groupe de travail Epicerie - Conserves

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2020. Depuis les négociations opérées avec le CTCPA, nous recevons régulièrement les projets de modification de décisions qui sont alors transmis aux adhérents via l'Envoi Hebdo ; mais aucun projet n'a justifié le besoin de se réunir.

Par ailleurs, le SNCE a participé à l'élaboration d'un dossier technique réalisé par le CRITT de la Rochelle en partenariat avec le CITPMM visant à argumenter les besoins d'adaptation du calcul du Nutricore aux produits aquatiques transformés (notamment le foie de morue).

III.4. Groupe de travail Qualité

À la suite de l'identification de problématiques Qualité communes aux différents adhérents, et de l'avis favorable des Conseils d'administration il a été décidé en 2017, de mettre en place un GT *ad hoc*. En 2020, 1 réunion physique et 3 à distance ont eu lieu, avec une moyenne de 15 participants (de 13 à 19 personnes), principalement les responsables qualité des entreprises adhérentes. Sur 2020, 26 entreprises ont été représentées au niveau de ce GT. La mise en place de la visio a permis à de nouveaux adhérents de participer à distance.

Les ordres du jour sont composés sur la base de remontées adhérents, de questionnements récurrents et d'évènements réglementaires (nouveaux textes ou mises à jour) d'importance. En 2020, le sujet du parasitisme a été de nouveau suivi, des échanges ont lieu régulièrement autour de la certification IFS, de la contamination par les huiles minérales MOSH MOAH, du projet d'adaptation du Nutriscore aux produits de la pêche. Des points divers s'ajoutent selon les consultations et demandes du moment. A l'occasion du GT Qualité, diverses rencontres et propositions de collaboration ont aussi pu être faites (ex : intervention des laboratoires Eurofins et Agrolab).

Le GT est de manière générale, une occasion pour les responsables qualité des entreprises adhérentes d'échanger de manière informelle et de permettre des partages d'expériences. Les retours sont très positifs et cela transparaît dans le taux de participation.

III.5. Groupe de travail Découpes de poisson

Ces travaux découlaient de l'interrogation initiale d'un adhérent par sa DDPP en décembre 2015 pour solliciter son expertise sur l'usage d'une dénomination "portion" pour des coupes de queues de poisson. Le sujet avait été mis à l'ordre du jour du GT Observatoire des fraudes et il était apparu la nécessité de constituer un GT *ad hoc*. Une première consultation par mail des adhérents avait été faite en mars 2016, et de la DGCCRF en septembre 2016. L'administration avait alors mis en avant le principe d'étiquetage non-trompeur, et confirmé qu'il n'existe pas de définition réglementaire des coupes pour les poissons.

Nous avons, par la suite, animé plusieurs réunions au sein de notre structure visant à rédiger des définitions pour les principales coupes de poissons, le but final étant d'harmoniser les pratiques et de faciliter ainsi les échanges commerciaux tout en garantissant une information non trompeuse aux consommateurs.

Le document qui en a résulté a été présenté en 2019 aux parties prenantes suivantes : la FCD, l'UMF, et l'Adepale. En 2020, une rencontre a été organisée avec la FCD en septembre, puis 2 groupes de travail ont permis de prendre en considération les différentes remarques des parties prenantes et aboutir à un consensus. Il a été décidé de présenter le document finalisé auprès de l'administration en 2021.

III.6. Développer les capacités d'export vers la Chine

Ce sujet initié en 2019 s'est poursuivi sur 2020 :

- concernant les mollusques : échanges avec FranceAgriMer (FAM) pour faire corriger des erreurs de transcription entre le protocole signé et la liste des autorités chinoises ; demande des critères microbiologiques réglementaires, point pour lequel nous n'avons toujours pas eu de retour et qui a entraîné l'abandon de projets d'export de peur de se voir refuser la marchandise ;
- concernant les crustacés et les poissons : selon le même principe que ce qui a été fait pour les mollusques, une liste d'espèces d'intérêt avait été transmise aux autorités chinoises accompagnées des codes douaniers, zones de pêche et pays d'origine, volumes de production et les volumes exportés afin d'obtenir l'ajout sur la liste positive d'espèces. Les autorités chinoises ont demandé en complément de remplir un questionnaire très détaillé sur les conditions sanitaires de pêche/production, les processus ainsi que les structures administratives en charge des contrôles.

Ce travail a été complètement interrompu par la crise sanitaire mais les échanges avec FAM se sont poursuivis afin de comprendre les dispositions prises par les autorités

chinoises sur les produits surgelés d'importation. En effet, ces derniers ont été (injustement) incriminés dans la réintroduction du covid-19 sur le sol chinois avec pour conséquence, des exigences importantes pour libérer la marchandise (certificat de non-présence, certificat de désinfection). En fin d'année, les autorités chinoises ont également souhaité modifier le modèle de certificat sanitaire en ajoutant des dispositions sur le covid mais aussi sur l'enregistrement de tous les établissements. Ce point est toujours en suspens, la Commission et les Etats-membres ayant émis de nombreuses réserves sur ces éléments. Un temps suspendu, l'export a pu reprendre en utilisant l'ancien modèle. Le sujet est toujours en cours en 2021.

III.7. Formations

a) Matériaux au contact des denrées alimentaires

En 2019, nous avons rencontré l'ADRIA, organisme formateur, afin de proposer une formation sur le sujet des enjeux sanitaires des emballages et matériaux au contact des aliments aux adhérents. Une session s'est tenue en mars 2020.

Le montant global des différentes sessions a été divisé par le nombre de participants, la somme individuelle facturée directement auprès de chaque entreprise (environ 181€). Cela a donné lieu à un système complexe de facturation pour l'ADRIA, mais permettait de profiter d'un tarif très avantageux pour nos adhérents, ce montant pouvant être pris en charge par leur OPCA.

b) Food Defense et Food Safety Culture

Nous avons proposé d'organiser des sessions de formations au sein de nos locaux avec un formateur du CTCPA, M. Dupuis, qui avait assuré en 2017 et 2018 les formations Food Fraud.

Les formations proposées portaient sur les sujets Food Defense et Food Safety culture et ont toutes deux eu lieu en octobre 2020. Ces formations ont duré 7h en présentiel et ont accueilli 9 et 8 personnes.

Le CTCPA a proposé un montant attractif de 150€ HT /participant. Faisant l'objet d'une convention de formation, ces formations ont pu être prises en charge par les OPCA.

III.8. Taux de TVA à l'importation de produits aquatiques

Le SNCE recevait depuis plusieurs années déjà des questions ponctuelles d'adhérents sur le taux de TVA à appliquer pour les importations de produits aquatiques

car la doctrine fiscale en la matière est complexe et partielle. Cela nous avait conduit à solliciter directement la DGDDI en décembre 2017 et janvier 2018. La réponse formulée par Mme Costedoat à l'époque allait dans le sens des pratiques généralement observées dans le métier à savoir un taux réduit de 5,5%.

Cependant, à partir de la fin 2019, des adhérents nous ont fait part de contrôles des douanes portant sur les produits bénéficiant de destination particulière et du taux de TVA appliqué. Ils concluaient que le taux de TVA qui aurait dû être appliqué sur certains produits n'était pas de 5,5% mais de 10%, demandant par conséquent le règlement de la différence et des intérêts de retard.

La problématique pouvant concerner tous les adhérents importateurs de produits aquatiques, il a été décidé de se rapprocher d'un cabinet d'avocats spécialisé dans les sujets douaniers pour expertise. Ainsi, Me Le Roy du Cabinet Godin et Associés a rédigé une analyse qui a été diffusée à tous les adhérents. Elle pouvait être utilisée comme élément de réponse à un contrôle. L'analyse a également été transmise à la DGDDI ainsi qu'à la Direction de la Législation Fiscale (DLF) en juin 2020, en suggérant une évolution de la doctrine fiscale. La DGDDI a répondu de façon informelle (par mail) que cela relevait de la compétence de la DLF. La DLF a de son côté concédé à un échange téléphonique. A. Bonneau s'est entretenu avec Vincent Petit en octobre, ce dernier indiquant que la DLF n'avait pas de pouvoir sur les activités de la DGDDI et que cela rentrerait dans l'ordre avec l'entrée en application de l'autoliquidation. Cependant, afin de clarifier la situation pour les opérateurs faisant l'objet d'un contrôle, V. Petit a suggéré de faire une demande de rescrit de place en joignant une typologie des produits importés par les adhérents (L80.a livre de procédures fiscales). Me Le Roy nous a à nouveau accompagné dans cette démarche qui s'est prolongée en 2021.

III.9. Anticiper des réglementations impactant les droits de douane

Les droits de douane impactent très fortement la rentabilité de l'activité de nos adhérents et nous sommes en permanence en veille sur tous les projets de textes, que nous recevons généralement par l'intermédiaire de la fédération européenne. En 2020, il y a eu 2 sujets majeurs :

- les contingents tarifaires 2021-2023

Par cycle de 3 ans, sont fixés par voie de règlement européen, les espèces et les quantités qui peuvent prétendre à une réduction ou suppression de droits de douanes. Pour cela, il faut pouvoir justifier d'une demande intracommunautaire que la production européenne ne peut satisfaire. Chacune des organisations soumet ses demandes à l'AIPCE-CEP, une position basée sur la pertinence et le consensus est alors définie et

soumise à la Commission. Le processus passe alors par une suite de réunions entre la Commission, les organisations professionnelles et les États-membres. Exceptionnellement, en raison du Brexit, le cycle de contingents négocié durant 2018 ne couvrait que 2 années : 2019 et 2020. L'AIPCE-CEP a donc commencé à travailler sur sa position pour le cycle contingentaire 2021-2023 dès l'automne 2019. Les requêtes du SNCE ont concerné le contingent de *Merluccius productus* (25.000 tonnes pour cette seule espèce et non mélangée avec *M. hubbsi*), le contingent de saumon pacifique (révision du volume, ajout d'espèces), le maintien du contingent langouste menacé de suppression et l'augmentation du contingent poissons plats. Le contingent de crabe qui avait pu être maintenu sur le cycle 2019-2020 n'a pas été défendu pour 2021-2023 faute d'utilisation, le prix ayant énormément augmenté suite au quota mis en place à l'origine. Ces demandes ont été intégrées dans la position AIPCE-CEP soumise à la Commission. A l'issue de quelques allers-retours Commission-Fédération, le règlement 2020/1706 a été publié. Nos requêtes ont abouti, exceptée celle concernant le contingent poissons plats.

- un projet de règlement UE augmentant les droits de douane de 25% sur certains produits originaires des États-Unis

L'AIPCE-CEP avait fait passer sa position fin 2019. Les travaux ont repris à l'automne 2020 quand des informations de la Commission ont commencé à diffuser avec une liste d'espèces concernées. L'information nous avait aussi été remontée par la DG Trésor via l'ANIA. La Commission a publié le [règlement 2020/1646 au JOUE du 9 novembre](#) précisant qu'à compter du jour suivant, un droit additionnel de 25% s'appliquait à l'importation des produits américains suivants :

- . saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*) ;
- . filets congelés de saumons du Pacifique (*Oncorhynchus nerka*, *Oncorhynchus gorbuscha*, *Oncorhynchus keta*, *Oncorhynchus tshawytscha*, *Oncorhynchus kisutch*, *Oncorhynchus masou* et *Oncorhynchus rhodurus*), saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*) ;
- . poissons et filets fumés de saumons du Pacifique (*Oncorhynchus nerka*, *Oncorhynchus gorbuscha*, *Oncorhynchus keta*, *Oncorhynchus tshawytscha*, *Oncorhynchus kisutch*, *Oncorhynchus masou* et *Oncorhynchus rhodurus*), saumons de l'Atlantique (*Salmo salar*) et saumons du Danube (*Hucho hucho*)
- . saint-Jacques surgelées des genres *Pecten*, *Chlamys* ou *Placopecten*, autres que *P. maximus*.

Des discussions ont alors été engagées concernant la problématique spécifique des filets de saumon Pacifique filetés en Chine. Le suivi du dossier s'est prolongé sur 2021 jusqu'au 5 mars, date à laquelle la Commission a annoncé une suspension des mesures pour 4 mois.

IV. LES COLLABORATIONS DU SNCE ET DE LA FIPA

IV.1. Avec les confédérations françaises et européennes

IV.1.a. L'ANIA : Association Nationale des Industries Alimentaires

Le SNCE et la FIPA sont adhérents à l'ANIA depuis fin 2016 et bénéficient de fait de ses canaux d'information et d'actions via les commissions suivantes :

- Recherche - Innovation
- Alimentation saine, sûre et durable
- Industrie - Commerce
- Développement durable
- Europe - International
- Communication - Affaires publiques

Les permanents du SNCE et de la FIPA suivent les problématiques et assurent la diffusion des informations qui peuvent concerner les adhérents. Certaines commissions ou certains groupes de travail nécessitent un suivi plus particulier car travaillant sur des sujets qui impactent directement l'activité des adhérents. La participation physique ou, en 2020, à distance, aux réunions est alors nécessaire. Il s'agit notamment de la Commission Industrie Commerce dont les travaux sont toujours très axés autour de la loi EGalim avec cette année comme sujets d'intérêt potentiel pour nos adhérents, la mention des indicateurs dans les CGV et la possibilité de déroger à l'encadrement en volume des promotions pour les produits saisonniers. Concernant la Commission Alimentation saine, sûre et durable, Mathilde Guillochon participe essentiellement aux GT Information du Consommateur et Sécurité des aliments et Ingrédients. Parmi les sujets suivis en 2020 figurent notamment le suivi de l'application du règlement « origine de l'ingrédient primaire », l'application du Nutriscore, le début de discussion quant à l'affichage environnemental, la notion de perturbateurs endocriniens. Le sujet des emballages et de la réduction des plastiques a également commencé à prendre de l'ampleur.

L'ANIA anime aussi un Observatoire des Négociations qui permet aux adhérents de faire remonter de façon anonyme, toute pratique ou dérive dans les relations avec les clients distributeurs. Cet observatoire lance également des consultations afin de tirer un bilan des négociations commerciales annuelles.

Nous rappelons à nos adhérents qu'ils peuvent participer à ces commissions et leurs différents groupes de travail et qu'ils peuvent être intégrés dans les listes de diffusion de l'ANIA afin de recevoir les informations directement dans leur boîte mail.

Nous rappelons également que parmi les actions de l'ANIA, la Direction Europe International propose régulièrement d'aider les adhérents à gagner de nouveaux clients, de nouveaux marchés. Cela peut passer par la facilitation de rencontres d'acheteurs étrangers ou par des offres attractives pour des stands dans de grands salons internationaux. Nous faisons passer ce type de propositions via l'Envoi hebdo.

Par ailleurs, le secrétaire général du SNCE et de la FIPA participe également aux "Comités des directeurs des syndicats métiers" de l'ANIA, instance où se réunissent les Directeurs généraux et secrétaires généraux des interprofessions adhérentes et où sont partagées les problématiques transverses. Leur fréquence est généralement trimestrielle. Des points intermédiaires sont aussi organisés pour assurer le suivi et échanger sur l'actualité impactant nos activités.

IV.1.b. L'AIPCE : Association des industries du poisson de l'UE & Comité des organisations nationales des importateurs et exportateurs de poisson de l'UE

Le SNCE travaille en étroite relation avec l'AIPCE-CEP, notre fédération européenne, auprès de laquelle nous obtenons des informations spécifiques à l'actualité européenne et aux projets de réglementations ayant trait, de près ou de loin, à l'industrie ou à l'importation de produits de la pêche. L'AIPCE-CEP mène de très nombreuses actions de lobbying auprès de la Commission Européenne (DG MARE, DG SANTE, DG TRADE).

Le SNCE participe au working group (WG) Food Law de l'AIPCE-CEP, il s'est réuni une fois en 2020. Parmi les sujets traités figurent, des projets de modifications d'utilisation d'additifs, et notamment concernant les sulfites, le suivi de l'application du règlement "origine de l'ingrédient primaire", les étiquetages nutritionnels dit "front-of-pack".

Le SNCE participe aussi depuis 2017 au WG Trade. C'est notamment dans ce groupe que sont discutées les problématiques relatives au droit de douane comme celles évoquées au point III.9.

Depuis 2017 également, le SNCE participe aux réunions du board de l'AIPCE-CEP, instance où ont lieu les discussions relatives à l'administration et aux orientations politiques et techniques de la fédération européenne. Les réunions 2020 se sont tenues en distanciel.

De même, l'assemblée générale 2020 de l'AIPCE-CEP qui devait se dérouler aux Pays-Bas a finalement eu lieu au format virtuel. Un point portait notamment sur les

cotisations 2021 notamment du fait du Brexit et de la potentielle sortie de la fédération britannique ; pour le SNCE, elle reste stable.

IV.1.c. La FICIME

Pour nous assister sur les questions sociales et de convention collective, la FIPA est membre associé de la FICIME depuis janvier 2018. En effet, cette fédération qui regroupe originellement les entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique, est signataire et négociateur de la convention collective de l'import-export depuis 1952. Elle occupe également la présidence de la Commission paritaire Nationale de l'emploi (CPNE) de la convention, et de l'APGIE (Association paritaire de gestion de la convention).

Nous pouvons ainsi bénéficier de leur expertise en la matière et ils réalisent également une veille sur la réglementation sociale et fiscale. Il est aussi possible pour les adhérents du SNCE et de la FIPA de participer aux groupes de travail de la FICIME notamment son groupe Douane.

IV.2. Avec les autres fédérations et syndicats français

IV.2.a. Les syndicats de la filière froid

Nous collaborons avec les syndicats du froid proches de notre activité pour échanger sur l'actualité réglementaire et économique nous concernant. Il s'agit de :

- Fédalis : distribution,
- EGS (Adepale) : fabricants,
- USNEF : entrepôts frigorifiques,
- UNTF : transporteurs frigorifiques,
- Transfrigoroute France : association technique spécialisée dans les questions relatives au froid embarqué.

Compte-tenu du contexte, une réunion en distanciel s'est tenue en mars 2020 et il n'en pas été fixé ultérieurement. Cela sera à relancer pour 2021.

IV.2.b. Les autres fédérations et organisations interprofessionnelles

Le SNCE reste en constantes relations avec d'autres organisations de métiers ou d'habitudes proches de nos filières, telles que :

- l'ADEPALE, Association des Entreprises de Produits Alimentaires Élaborés, qui regroupe les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les EGS), la Fédération nationale du légume sec (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SFPAE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF) et un membre associé, le CITPPM (Confédération des Industries de Traitement des Produits de Pêche Maritime)

Cette association nous permet un certain nombre d'échanges sur nos sujets communs (produits aquatiques, conserves, surgelés...) tant au niveau français qu'au niveau européen pour défendre des positions communes (contingents tarifaires, dénominations commerciales). La collaboration permet également d'échanger sur des sujets techniques (Nutriscore, découpes, utilisation des carbonates).

Concernant le programme de promotion des surgelés à l'initiative des EGS, l'appel à contribution a été relayé vers les adhérents SNCE. Le SNCE a lui-même apporté sa contribution à hauteur de 5.000€ /an sur les 3 années du programme. La campagne a débuté en novembre auprès des 25-40 ans sur les supports www.lesurgeles.fr, Facebook et Instagram (comptes @lesurgeles) et YouTube (Les Surgelés) et à la fin de l'année 2020, le bilan était le suivant :

- 8 millions de vues pour l'ensemble de vidéos,
- 3 millions d'interactions avec les contenus,
- 87% jugent que la campagne donne une bonne image des surgelés,
- 81% pensent que la campagne donne envie de consommer des surgelés.

- la FCD, Fédération du Commerce et de la Distribution

Le SNCE est en contact régulier avec la FCD. En 2020, nous avons continué à échanger au sujet de l'application des critères H/P déterminés lors de l'étude Fraud'Filets. Des discussions ont également eu lieu sur le sujet des découpes.

- l'UMF (Union du Mareyage Français)

Le SNCE échange avec l'UMF sur des problématiques d'application du règlement 1379/2013 et plus généralement sur les textes spécifiques aux produits de la pêche. En 2020, les échanges ont principalement porté avec l'UMF sur notre projet de recommandations de dénominations de découpes.

- FFP (France Filière Pêche)

Le SNCE consulte ponctuellement France Filière Pêche quand il s'agit de gestion de crise à potentiel médiatique (thon rouge, capture de cétacés...).

Par ailleurs, le SNCE fait partie des groupes de travail Parasite et Prévention de crise. Cependant en 2020, les communications ont été très réduites, notamment du fait du congé maternité de la personne référente.

IV.3. Avec les Administrations

Nos relations avec les administrations nous permettent de nous informer sur les décisions réglementaires précises, d'anticiper sur les décisions prises tant au niveau français qu'europpéen et de défendre nos positions auprès des services concernés.

Ainsi nous échangeons régulièrement avec :

⇒ la DGAL : Direction Générale de l'Alimentation (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)

La Direction Générale de l'Alimentation est une des 3 directions techniques du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; elle veille à la sécurité et à la qualité des aliments à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, ainsi qu'à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, en coordination avec les services de l'État en régions et départements.

Nous sommes plus particulièrement en contact avec :

- le SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières) qui est à même de répondre à des questions précises d'importation. C'est aussi auprès de ce service que nous intervenons en cas de blocage de containers (cf. § II.5).. De nombreux échanges ont eu lieu concernant la mise en application des dispositions du nouveau règlement contrôles officiels et de ses règlements d'exécution, ainsi que des éléments répondant aux interrogations des adhérents sur le statut d'établissements placés sous contrôle renforcé.

- le BPMED (Bureau des Produits de la Mer et d'Eau Douce) avec qui nous échangeons sur les problématiques sanitaires spécifiques comme les contrôles de zones de production des échinodermes, la contamination par les métaux lourds ou les Vibrio.

⇒ la DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (Ministère de l'Économie et des Finances)

Le SNCE et la FIPA sont en relation fréquente avec la DGCCRF (Direction Générale de la Consommation de la Concurrence et de la Répression des Fraudes), en particulier avec le Bureau des produits d'origine animale dont Geneviève Morhange est la responsable. C'est auprès d'elle que se font les demandes de dénominations commerciales des produits de la pêche (6 demandes en 2020) et que nous posons les questions relatives à l'application des règlements INCO et OCM Pêche. C'est aussi avec elle que nous échangeons sur les pratiques frauduleuses constatées sur les produits de la pêche.

Nous pouvons aussi ponctuellement contacter d'autres bureaux, notamment le bureau 4B pour les questions sur les additifs.

Mme Morhange est partie à la retraite fin d'année 2020. Une passation n'a donc pas pu se faire avec sa remplaçante (Nathanaëlle Chelelekian arrivée en février 2021).

⇒ **la DPMA : Direction des Pêches Maritime et de l'Aquaculture, Service d'Etat dédié aux informations concernant la pêche et l'aquaculture (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

A ce service est rattaché le Bureau de Contrôles des Pêches (ex BLU) qui s'occupe plus particulièrement des relations interentreprises sur les litiges dans les PCFs (certificats de capture, pêche INN ...). C'est aussi la DPMA qui est en charge de l'application du règlement contrôle des pêches (R. 1224/2009 régime communautaire de contrôle) qui impose entre autre, la traçabilité des produits de la pêche du bateau à l'assiette. La DPMA est aussi le point de contact pour les contingents tarifaires comme présenté plus haut. La DPMA étant pour la France la structure qui est consultée dans le cadre de ces discussions, nos besoins et la position AIPCE-CEP leur ont été envoyés.

⇒ **la DGDDI : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (ministère de l'Économie et des Finances)**

Ce service est chargé de la perception des droits et taxes dus à l'entrée des marchandises sur le territoire national, de la lutte contre les trafics illicites, du contrôle des impôts indirects. Notre contact est Emmanuelle GIDOIN, chargée de mission Action Économique et Entreprises, qui se charge de faire l'interface et retransfère nos questions aux interlocuteurs compétents.

Outre la problématique du taux de TVA qui nous a beaucoup occupés en 2020, nous avons également échangé au sujet des droits de douane sur les produits américains et la problématique des règles d'origine.

⇒ **FranceAgriMer : Établissement National des produits de l'agriculture et de la mer (ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)**

FranceAgriMer nous adresse toutes les informations économiques et de consommation qui vous sont retransmises dans les Envois hebdo et consultables sur son site internet et sur le site SNCE/FIPA. FranceAgriMer intervient aussi pour faciliter les démarches des entreprises qui souhaitent exporter et a animé une cellule de

préparation au Brexit sur la fin de l'année 2020. Il était ainsi possible de faire remonter des questions concrètes aux administrations concernées.

FranceAgriMer à travers ses « Conseils spécialisés » et « Comités » évoque les problématiques filières tant au niveau français qu'europpéen. C'est dans ces réunions que sont décidées les orientations politiques et financières des différentes aides européennes. Le SNCE a un siège au Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture, parmi les représentants du commerce. Présidé par Frédéric Toulliou (également Président de l'UMF) et animé par Monique Tran (déléguée filière), ce Conseil spécialisé regroupe des professionnels de la filière, des représentants des pouvoirs publics et des membres de FranceAgriMer. Ils sont nommés pour trois ans. Il se réunit au moins 4 fois par an afin d'échanger sur la conjoncture mondiale, européenne et nationale de la Pêche et de l'aquaculture, l'évolution de la filière, de concevoir des propositions et d'émettre des avis qui sont transmis au Conseil d'administration de l'établissement et aux pouvoirs publics.

IV.4. Avec les partenaires techniques

IV.4.a. PFI Nouvelles Vagues - Boulogne sur Mer

En 2020, la collaboration avec la Plate-forme d'Innovation Nouvelles Vagues s'est poursuivie avec la réalisation des analyses sur les prélèvements faits dans le cadre de l'Observatoire des Fraudes.

De plus, comme évoqué auparavant, PFI-NV est notre partenaire analytique pour l'étude Fraud'Filets 2 visant à déterminer les rapports H/P de référence pour le loup de mer et le rouget barbet cinnabare.

Nous sommes aussi régulièrement en contact avec eux pour toutes les questions analytiques qui peuvent être remontées par les adhérents.

IV.4.b. Service Commun des Laboratoires de la DGCCRF - Marseille

Le SCL a apporté sa contribution technique et scientifique à la réalisation des études Fraud'Filets 1 et 2. Outre les analyses, des échanges avec le responsable de Domaine Scientifique Produits de la Mer, Julien Landure, ont eu lieu quant à l'interprétation des résultats.

C'est également notre point de contact pour avoir des informations sur les méthodes appliquées lors des contrôles officiels.

V. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2021

Pour ce qui est des actions, 2021 s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2020 avec en particulier les points détaillés ci-après.

V.1. Poursuivre des activités techniques, actions de lobbying et collaborations

V.1.a. Continuer à jouer un rôle de leader sur les questions de loyauté

Depuis la publication des conclusions de l'étude Fraud'Filets, le SNCE est particulièrement actif sur les problématiques relatives à la loyauté des pratiques et des produits et tient une position de leader sur cette thématique parmi les acteurs de la filière des produits aquatiques.

En 2021, les axes de travail pour maintenir cette pression seront les suivants :

- continuer à enrichir la base de données H/P pour toutes les espèces d'intérêt commercial ;
- réaliser une 7^{ème} campagne d'analyses sur les critères H/P : l'objectif est de faire un point régulier afin de voir l'évolution des pratiques et de la conformité des étiquetages avec la réglementation en vigueur ;
- valoriser les résultats de Fraud'Filets 2 en communiquant auprès des toutes les parties prenantes et dans la presse professionnelle ;
- finaliser la position sur les découpes de poisson et la diffuser à tous les secteurs concernés (administration, importateurs, transformateurs, mareyeurs, distributeurs, restaurateurs) ;
- évaluer la pertinence d'une étude sur l'identification de carbonates ajoutés dans les produits de la pêche non-transformés.

V.1.b. Soutenir et favoriser l'activité des adhérents

L'activité des importateurs et exportateurs en 2020 a été lourdement impactée par la crise sanitaire. La FIPA et le SNCE ont été un support précieux pour aider les adhérents à gérer au mieux les conséquences sur les process entreprise grâce notamment aux informations diffusées par l'ANIA et la FICIME et aux actions engagées via leur prisme.

Pour l'année 2021 et pour une durée certainement plus longue, ce travail va se poursuivre avec comme nouvel angle, la gestion de la reprise d'activité des secteurs qui avaient été fermés administrativement. Il faudra également être vigilant sur les conséquences des nouvelles habitudes de consommation à domicile ou hors domicile sur l'activité des opérateurs.

Nous maintiendrons aussi nos efforts pour limiter les impacts des problématiques douanières grâce à des actions au niveau européen et français (demande de rescrit TVA, actions sur les droits de douane).

Enfin nous surveillerons les opportunités d'affaires à l'import ou à l'export.

V.1.c. Poursuivre et développer les collaborations

Pour 2021, nous souhaitons particulièrement :

- reprendre les échanges avec les différents syndicats du froid (Fédalis, EGS, La Chaîne Logistique du Froid) stoppés lors de la crise sanitaire ;
- identifier les problématiques communes et évaluer les opportunités d'actions concertées notamment avec l'ADEPALE (produits aquatiques, produits surgelés, produits en conserves) et l'UMF ;
- promouvoir la position sur les dénominations des découpes, fruit d'un gros travail collaboratif avec l'UMF, l'ADEPALE, et la FCD en les impliquant autant que possible dans cette valorisation ;
- reprendre notre adhésion au Pôle Aquimer, notamment pour pouvoir accéder à des informations sur des projets innovants dans la filière.

Concernant les travaux de l'ANIA, nous encourageons vivement les adhérents de la FIPA et du SNCE à participer aux GT et commissions afin de nourrir les débats de remontées du terrain. Les dates et ordres du jour sont communiqués en amont et pour la bonne organisation, nous vous demandons d'informer les permanents FIPA-SNCE de votre participation.

De plus, en 2021 de nombreux projets de règlements sont en préparation sur les thématiques de l'environnement et de la durabilité (affichage environnemental, réduction et réutilisation des emballages...). Ils pourraient impacter sérieusement l'activité des adhérents, et l'ANIA permet un suivi aiguisé et des moyens d'actions sur les mesures qui pourraient porter préjudice à l'activité des opérateurs.

Enfin, pour les problématiques sociales, nous continuerons à diffuser les informations et à solliciter l'expertise de la FICIME, partenaire indispensable pour une complète couverture des besoins de nos adhérents.

V.2. Améliorer la communication interne et externe

Le site internet est maintenant fonctionnel. Il faudra s'attacher à le tenir à jour, que ce soit pour la partie publique ou la partie adhérents, avec un niveau d'information à adapter.

Un autre point important dans le contact adhérents, c'est la mise à jour de nos listes de diffusion qui permettent outre l'Envoi Hebdo de communiquer des informations ciblées aux personnes directement concernées. Une consultation avait été faite en ce sens fin 2020 mais le taux de participation n'a pas été satisfaisant. Il faudra donc renouveler l'opération en espérant que l'amélioration de la situation sanitaire permette une meilleure contribution au sondage.

2021 sera aussi le retour aux possibilités de déplacements et à la participation physique aux réunions. Cependant, nous avons pu largement réaliser l'intérêt de la visioconférence durant 2020, notamment pour les adhérents éloignés de Paris.

Il faudra donc maintenant prévoir des réunions mixtes. Cela va donc nécessiter d'avoir recours aux salles équipées du matériel nécessaire, que ce soit Alliance 7 ou Ania et veiller à ce que ce format permette une participation aux discussions équilibrée entre les personnes à distance et les personnes présentes physiquement.

Par ailleurs, il faut poursuivre la promotion des actions du SNCE et de la FIPA via la presse spécialisée comme ce qui a pu être fait sur les nouveaux H/P pour le loup de mer et le rouget Barbet cinnabare (articles dans Le Monde du Surgelé et PdM) en janvier 2021. La position sur les découpes sera l'occasion de communiquer à nouveau dans la presse professionnelle en élargissant à la restauration.

Par ailleurs, même si le SNCE dispose d'un compte LinkedIn, ce canal est sous-exploité pour promouvoir nos actions et augmenter notre visibilité vers les opérateurs et les administrations. Il s'agira définitivement d'un axe à développer.

Annexe 1 : Constitution du Conseil d'Administration de la FIPA

Président de la fédération : Alain BAILLY (Comptoirs Océaniques)

Membres du Conseil : Stéphane BARBUT (Nautilus Food)
Stéphane CHERTIER (Nordic Seafood)
Jean-Marie LE MENTEC (Alpha Bay)
Claire L'HÔTE (Ulysse)
Pascale MAUGY (Cosmos Foods)
Christophe SUREAU (Sural - Sacicc)

Annexe 2 : Constitution du Conseil d'Administration du SNCE

Président : Alain BAILLY (Comptoirs Océaniques)

1ère vice-Présidente : Pascale MAUGY (Cosmos Foods)
Vice-Présidents : Jean-Marie LE MENTEC (Alpha Bay)
Claire L'HÔTE (Ulysse)

Trésorier : Stéphane CHERTIER (Nordic Seafood)

Membres du Conseil : Stéphane BARBUT (Nautilus Food)
Patrick BARINET (Greenland Seafood)
Thomas CANETTI (Sovintex)
Arnaud DE JONG (Damien De Jong)
Patrick DUPONT (Davigel Sysco France)
Philippe ESNAULT (Pomona - Passion Froid)
Ingrid MAQUINGHEN (Gelfish Exploitation)
Bruno PIAULET (Euro Wild) - démission en novembre 2020
Fabienne ZAWADSKI (Tipiak PCS)

Annexe 3 : Liste des Adhérents 2021

Adhérents directs de la FIPA

ROCHEFONTAINE 15 bis rue de Marignan 75008 PARIS	tél : 01 45 63 12 00 fax : 01 45 61 23 22	Contact : Monsieur Olivier PICARD e-mail : opicard@rochefontaine.fr
UNICOMEX ZA NAPOLLON 375, avenue du Passe-temps 13400 AUBAGNE	tél : 04 42 01 68 13 fax : 04 42 01 68 14	Contact : Monsieur Jean TARPINIAN e-mail : contact@unicomex.fr

Syndicat des Négociants Spécialisés (SNS)

BUR DISTRIBUTION ZI des Garennes 8, rue Denis Papin 78130 LES MUREAUX	tél : 01 30 22 91 91 fax : 01 34 74 23 73	Contact : Monsieur André DU SARTEL e-mail : andre.du-sartel@ericbur.fr
CODIPEX ZAI 12/14 av François Sommer 92167 ANTONY CEDEX	tél : 01 42 37 60 60 fax : 01 42 37 01 89	Contact : Monsieur Frederik ABISSEROR e-mail : codipex@free.fr
COPRAM-VITAL 15/17 rue de Copenhague ZI Les Estroublans - BP 168 13745 VITROLLES	tél : 04 42 10 54 30 fax : 04 42 79 53 28	Contact : Monsieur Simon DEVICO e-mail : sdevico@vital.fr
MARECHAUX & DOUVILLE 4 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél : 01 42 33 96 40 fax : 01 40 41 06 09	Contact : Monsieur Richard DUVAL e-mail : profood@wanadoo.fr
SURAL – SACICC 31, route de Brie 91800 BRUNOY	tél : 01 69 39 11 30 fax : 01 69 39 03 66	Contact : Monsieur Christophe SUREAU e-mail : christophe@sural.fr

Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE)

AH-CHOU 30 chemin Maxime Rivière ZA la Cafrine BP 33 97451 SAINT PIERRE CEDEX	tél : 02 62 25 98 88 fax : 02 62 35 68 51	Contact : Monsieur Richard WU TIU YEN e-mail : ahchourichard@gmail.com
ALIZE INTERNATIONAL 1 rue François Joseph Broussais 56000 VANNES	tél : 02 97 62 65 60 fax. : 02 97 62 65 61	Contact : Monsieur Christophe DAVID e-mail : business@alize-international.com
ALPHA BAY Centre D'affaires Pen Men 2 rue de L'industrie BP 832 56108 Lorient CEDEX	tél. : 02 97 84 17 70 fax. : 02 97 84 17 77	Contact : Monsieur Jean-Marie LE MENTEC e-mail : jmlementec@alpha-bay.com
ARGIS GALAC'SEA 15 rue Florian Laporte BP 70432 56104 LORIENT CEDEX	tél. : 02 97 83 10 00 fax : 02 97 82 25 00	Contact : Monsieur Benoît LORENZO MARTIN e-mail : benoit.lorenzo@argisfood.com
ARMEMENT DES MASCAREIGNES 2 rue de Djibouti CS 91009 97829 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 00 73 fax. : 02 62 42 67 75	Contact : Monsieur Thibaud LANGLOIS d'ESTAINOT e-mail : armas.distri@armas.fr
ALL SEAFOOD COMPANY Lopeheur 56270 Ploemeur	tél. : 06 89 94 97 80 tél. : 06 70 51 05 12	Contact : Monsieur Georges GUENOUM e-mail : asconsulting@orange.fr
AUSTRAL FOOD INTERNATIONAL ZAC Triangle 10 rue de la Fraternité 97490 SAINTE CLOTILDE - REUNION	tél. : 02 62 73 17 99 fax : 02 62 73 07 95	Contact : Monsieur Guillaume RIVIERE e-mail : griviere@ausfood.fr
BARBA (GROUPE) ZA La Bordelaise La Peyrade 34110 FRONTIGNAN	tél : 04 67 43 00 56 fax : 04 67 43 91 09	Contact : Monsieur Hervé BARBA e-mail : herve.barba@groupebarba.com
CAP CAVALLY / COMPTOIRS OCEANIQUES 2 rue de Concarneau BP 60324 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 46 87 99 41 fax : 01 46 87 99 58	Contact : Monsieur Alain BAILLY e-mail : alain@fishislife.com
CHALLENGE INTERNATIONAL – SEALOGIS* 2 rue Van Gogh - BP 69 76290 MONTIVILLIERS	tél. : 02 32 79 63 26 fax : 02 32 79 63 96	Contact : Monsieur Stéphane DOMINICI e-mail : stephane.dominici@sealogis.com

CITE MARINE Cl du Porzo 56700 KERVIGNAC	tél. : 02 97 85 19 39 fax : 02 97 85 19 22	Contact : Monsieur Eric LE HENAFF e-mail : elehennaff@cite-marine.fr
COFREMAR* 74 rue Dumont d'Urville 76600 LE HAVRE	tél. : 02 32 72 01 30 fax : 02 32 72 01 49	Contact : Madame Brigitte CROCHEMORE e-mail : brigitte.crochemore@cofremar.fr
CONHEXA* Chemin des Cendres BP 27 59114 STEENVOORDE	tél. : 03 28 43 84 38 fax : 03 28 43 85 40	Contact : Monsieur Gautier DESCAMPS e-mail : g.descamps@conhexa.com
CORNIC 3, Zone Artisanale 76540 THEROULDEVILLE	tél. : 02 35 10 37 60 fax : 02 35 29 80 60	Contact : Monsieur Laurent CORNIC e-mail : laurent.cornic@cornic.com
COSMOS FOODS Parc Les Grillons, bâtiment 1 60, route de Sartrouville 78230 LE PECQ	tél : 01 30 09 41 50 fax : 01 34 80 03 83	Contact : Madame Pascale MAUGY e-mail : pascale.maugy@cosmos-foods.fr
CRUSTIMEX 232 avenue du Prado 13008 MARSEILLE	tél : 04 91 77 91 91 fax : 04 91 76 23 76	Contact : Monsieur Olivier MAZZOLI e-mail : om.crustimex@wanadoo.fr
DAMIEN DE JONG Route d'Ebersheim 67650 DAMBACH LA VILLE	tél : 03 88 92 66 66 fax : 03 88 92 66 60	Contact : Monsieur Arnaud DE JONG e-mail : adj@Damien-De-Jong.com
DAVIGEL – SYSCO FRANCE Z.I. - B.P. 41 76201 DIEPPE CEDEX	tél. : 02 35 04 76 00 fax : 02 35 40 14 31	Contact : Monsieur Patrick DUPONT e-mail : patrick.dupont@davigel.fr
DEMARNE FRERES MIN - 5 rue des Claires CS 10040 94569 RUNGIS CEDEX	tél. : 01 45 60 80 60 fax : 01 45 60 80 94	Contact : Rodolphe Ziegler e-mail : rodolphe.ziegler@demarnefreres.com
ELAFOOD 28 rue du Poitou Bâtiment D7 94150 RUNGIS MIN	tél. : 01 45 60 65 36 fax : 01 45 60 09 72	Contact : Monsieur Mathieu BALDY e-mail : mathieu.baldy@elafood.com
EUROCONTACT 48 rue du Mont Saint Adrien Résidence Wacogne – Bât A 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 83 00 16 fax : 03 21 30 53 59	Contact : Monsieur Didier MANNESSIEZ e-mail : dmannessiez@eurocontact.fr
EURO WILD 11 rue Lhote 33000 BORDEAUX	tél. : 05 57 35 74 74 fax : 05 57 35 74 75	Contact : Monsieur François Nicolas e-mail : francois.nicolas@eurowild.fr
FIRST ATLANTIQUE 27 place Allende 29600 MORLAIX	tél. : 02 98 63 28 29 fax : 02 98 63 30 27	Contact : Monsieur Thierry CATTO e-mail : firstatlantique@firstatlantique.com

FJORD IMPORT Résidence la Clarté 88/100 av de Paris BP 926 62200 BOULOGNE / MER CEDEX	tél. : 03 21 99 15 99 fax : 03 21 83 59 24	Contact : Monsieur Yves OLIVIER e-mail : y.olivier@fjordimport.fr
FOODEX 4 impasse des carrières 75016 Paris	tél. : 01 45 10 24 00	Contact : Monsieur Benoît CAUFFET e-mail : benoit.cauffet@foodex.fr
FRESHPACK Résidence La Roselière 52 rue Apolline - BP 917 62220 SAINT MARTIN LES BOULOGNE	tél. : 03 21 99 04 99 fax : 03 21 99 71 11	Contact : Monsieur Jacques DUTERTRE e-mail : jacques.dutertre@freshpack.fr
FRIAL 6 route de Caen 14400 SAINT MARTIN DES ENTREES	tél. : 02 31 51 40 39	Contact : Madame Samantha DELELIGNE MOLINA e-mail : samantha.molina@frial.fr
GELAZUR 455 Promenade des Anglais Porte de l'Arénas - BP 3291 06205 NICE CEDEX 3	tél. : 04 93 18 07 05 fax : 04 93 18 56 60	Contact : Monsieur Stéphane ARGOUD e-mail : stephane.argoud@gelazur.com
GELFISH EXPLOITATION Chemin de la Cluse 62126 WIMILLE	tél. : 03 21 80 42 55 fax : 03 21 31 06 73	Contact : Madame Ingrid MAQUINGHEN e-mail : ingrid.maquinghen@gelfish.fr
GENERALE D'IMPORTATION NORD 1 rue Pierre Martin - Centre Novotek - ZI de l'Inqueterie 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE	tél. : 03 21 10 56 10 fax : 03 21 30 24 22	Contact : Monsieur Laurent DEBAQUE e-mail : l.debaque.gin@orange.fr
GREENLAND SEAFOOD EUROPE 10, rue Ballu 75009 PARIS	tél : 01 49 70 82 20 fax : 01 49 70 82 29	Contact : Monsieur Patrick BARINET e-mail : paba@greenlandseafood.eu
ICELAND SEAFOOD FRANCE 105 boulevard Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 10 25 60 fax : 03 21 10 25 61	Contact : Monsieur François OUISSE e-mail : fo@icelandseafood.fr
INTERFOOD INTERNATIONAL TRADING 47 boulevard de la République 13100 AIX EN PROVENCE	tél. : 04 42 93 67 80 fax. : 04 42 93 46 59	Contact : Monsieur Jean DESPOINTES e-mail : lginterfoodfrance@wanadoo.fr
KERMAD 29806 BREST CEDEX 09	tél. : 02 98 34 48 48 fax : 02 98 02 29 36	Contact : Monsieur Patrick STEMPFEL e-mail : patrick.stempfel@kermad.fr
KRUZ SEAFOOD 170 Avenue de Passe Temps Parc d'Activités de Napollon 13676 AUBAGNE CEDEX	tél. : 04 42 36 96 96 fax : 04 42 36 96 97	Contact : Monsieur Jean-Max VERITIER e-mail : jm.veritier@kruz-seafood.com

L M G (MAG + HUBCO) 1 rue de la Corderie - Centra 366 94596 RUNGIS CEDEX MAG FROZEN SEAFOOD Immeuble Tour Méditerranée 65, Avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24 tél : 04 91 90 09 94 fax : 04 91 04 07 24	Contact : Monsieur Matthieu FRANIATTE e-mail : matthieu.franiatte@hubco.fr
LEON VINCENT* Rue de Coupeauville BP 38 76133 EPOUVILLE	tél. : 02 32 92 56 25 fax : 02 35 24 27 07	Contact : Madame Catherine VASSEUR e-mail : Vasseur.c@leonvincent.fr
LICAAL* 54bis Route d'Hondschoote 59492 HOYMILLE	tél. : 03 28 26 46 94 fax : 03 28 26 46 96	Contact : Madame Bénédicte Pauvers e-mail : direction@licaal.com
L.P.O. – SOGENA* 300 boulevard Jules Durand CS 41099 76062 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 32 74 66 20 fax : 02 35 43 53 44	Contact : Monsieur Fabien PESNEL e-mail : f.pesnel@lposogena.com
LVME-SOFRIMAR* 64 avenue d'Haïfa Park Hermès 13008 MARSEILLE	tél. : 04 91 83 00 00 fax : 04 91 83 20 40	Contact : Monsieur Mikele BARTOLINI e-mail : mbartolini@sofrimar.fr
NATIONAL 1 24, rue de Solférino 62200 BOULOGNE SUR MER	tél. : 03 21 87 66 66 fax : 03 21 87 40 66	Contact : Monsieur Hervé MAGNIER e-mail : herve.magnier@national1.fr
NATURAL FISH 1bis rue du Printemps 78230 LE PECQ	tél. : 01 34 80 16 55 fax : 01 34 80 16 83	Contact : Monsieur Yvon DEMAINE e-mail : y.demaine@naturalfish.eu
NAUTILUS FOOD 15 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS	tél. : 01 49 26 00 26 fax : 01 49 26 00 35	Contact : Monsieur Stéphane BARBUT e-mail : nautilus@nautilusfood.com
NORDIC SEAFOOD FRANCE Centre d'Affaires du Touquet Aéroport international 62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	tél. : 03 21 05 03 91 fax : 03 21 05 85 38	Contact : Monsieur Stéphane CHERTIER e-mail : stephane.chertier.fr@nordicseafood.com
POMONA - PASSION FROID POMONA - EPISSAVEUR POMONA - TERREAZUR 3 Avenue du Docteur Ténine CS 80038 92184 ANTONY Cedex	tél : 01 55 59 65 30 fax : 01 55 59 65 38	Contact : Monsieur Philippe ESNAULT e-mail : p.esnault@passionfroid.fr
PRIMEX INTERNATIONAL 87, avenue Niel 75017 PARIS	tél. : 01 43 18 22 60 fax : 01 43 18 22 61	Contact : Monsieur Frédéric LEBARON e-mail : f.lebaron@primexintl.fr

PRODIMAR 2, Rue Henri Barbusse Immeuble CMCI 13001 MARSEILLE	tél. : 04 91 90 51 63 fax : 04 91 90 47 05	Contact : Mme Marie-Françoise CASTELLANI e-mail : prodimar@prodimar.fr
ROYAL GREENLAND VERTRIEBS 22 rue de Maubeuge 75009 PARIS	tél. : 01 44 63 84 63 fax : 01 44 63 84 64	Contact : Monsieur Boris MUHLENHOFF e-mail : bomu@royalgreenland.com
SAPMER SA Darse de pêche Magasin 10 BP 2012 97823 LE PORT CEDEX	tél. : 02 62 42 55 08 fax : 02 62 42 03 85	Contact : Monsieur Adrien DE CHOMEREAU e-mail : adechomereau@sapmer.com
SEABLUE 8 rue des Fabres BP 40408 13177 MARSEILLE CEDEX 20	tél. : 04 91 54 05 52 fax : 04 91 54 09 35	Contact : Monsieur Thomas FLAJOLLET e-mail : thomas.flajollet@seablue.fr
SEAFRIGO* 9 rue du Pont VI BP 5130 76071 LE HAVRE CEDEX	tél. : 02 35 24 77 67 fax : 02 35 24 84 71	Contact : Madame Nathalie DEVAUX e-mail : n.devaux@seafrigo.com
SOMEGEL INTERNATIONAL Z.I. du Haut Careï 06500 MENTON	tél. : 04 92 10 57 01 fax : 04 93 57 28 09	Contact : Monsieur Jacques CIEUX e-mail : jcieux@somegel.fr
SOPAC 20 avenue de l'Opéra 75001 PARIS	tél. : 02 98 55 44 72 fax : 02 98 55 45 09	Contact : Madame Sophie LIGONNIERE e-mail : sopac.europe@sopac.nc
SOTRALIM* Rue Louis Blanqui BP 177 59760 GRANDE SYNTHE	tél. : 03 28 24 00 24 fax : 03 28 60 97 60	Contact : Monsieur Thierry DUSSOSSOY e-mail : thierry.dussossoy@sotralim.fr
SOVINTEX 8 rue de la Michodière 75002 PARIS	tél. : 01 47 63 64 65 fax : 01 47 63 64 45	Contact : Monsieur Thomas CANETTI e-mail : thomas.canetti@sovintex.fr
TIPIAK PCS 1 rue de Chêne Lassé C P 1011 44806 SAINT HERBLAIN CEDEX	tél : 02 28 03 09 30 fax : 02 28 03 99 60	Contact : Madame Fabienne ZAWADZKI e-mail : fabienne.zawadzki@tipiak.fr
ULYSSE 11 rue des Halles 75001 PARIS	tél. : 01 55 04 12 12 fax : 01 55 04 12 01	Contact : Monsieur Guillaume QUILLIOT e-mail : quilliot.g@ulysefoods.com
VESTHEY FOOD FRANCE 15 av de la Grande Armée 75116 PARIS	tél. : 01 40 67 75 50 fax : 01 40 67 75 60	Contact : Monsieur Michel RECart e-mail : m.recart@vesteyfoods.fr
WANLY 9 rue Henaff 94400 VITRY SUR SEINE	tél. : 01 46 80 79 00 fax : 01 46 82 36 14	Contact : Monsieur Ky LOI e-mail : kyloi@wanly.com